

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Le SYAGC a commencé à arracher la Jussie à partir de 2011 sur 2,2km. Actuellement, il intervient sur l'intégralité de la Gartempe et une partie de la Creuse avec un budget de 45 000€/an.

Les ratios retirés sont passés de 53m³/km en 2011 à moins de 1m³/km à partir de 2016. Ces résultats démontrent l'intérêt de poursuivre l'action engagée par le SYAGC.

QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES

Afin de limiter sa propagation :

- Ne la cueillez pas

- Ne la transportez pas pour l'implanter dans un étang ou un milieu naturel

- N'intervenez pas vous-même sur les herbiers. Vous risqueriez de favoriser sa colonisation en dispersant des débris

- N'utilisez pas d'herbicides ou autres produits chimiques pour la détruire. Leur utilisation est interdite à proximité des cours d'eau car ils nuisent à la bonne qualité de l'eau et du milieu

- Favorisez le développement de la végétation rivulaire : la Jussie supporte mal l'ombrage. Une végétation arbustive et arborée limitera son développement.

- Sensibiliser votre entourage sur cette espèce invasive afin d'éviter sa colonisation.

PLUS D'INFORMATIONS

www.syndicat-gartempe.fr :

Site du Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

www.orenva.org :

Site de l'Observatoire régional des plantes exotiques et envahissantes des écosystèmes aquatiques du Poitou-charentes

www.gt-imba.eu

Centre de ressources des espèces exotiques envahissantes



La Jussie

Espèce envahissante sur la Gartempe et la Creuse



Pour tous renseignements :

**Syndicat d'Aménagement
Gartempe et Creuse**

Maison des services
6 rue Daniel Cormier
86500 Montmorillon
05 49 84 13 53

siag@syndicat-gartempe.fr



La Jussie est une plante exotique introduite en France pour son aspect paysager. Sa colonisation et son développement dans le milieu naturel impactent le développement des espèces locales et limitent les activités humaines.

LA JUSSIE, ORIGINAIRE D'AMÉRIQUE DU SUD



Elle a été introduite au 19ème siècle en France comme plante d'ornement avant de coloniser le milieu naturel.

Le premier herbier a été détecté sur la Gartempe en 2006 à Saint-Savin.

COMMENT RECONNAÎTRE LA JUSSIE

La Jussie est une plante qui se développe sous forme d'herbiers denses dans l'eau ou sur les berges de rivière ou d'étang.

Deux espèces sont présentes en France : la Jussie à petites fleurs et la Jussie à grandes fleurs.

La Jussie peut s'étendre sur plusieurs mètres à la surface de l'eau et jusqu'à 3m de profondeur.

Deux types de feuilles sont présentes chez cette espèce : des feuilles petites, ovales et flottantes à la surface de l'eau et des feuilles aériennes allongées. Sa fleur jaune à 5 pétales est facilement reconnaissable.

Elle affectionne les eaux stagnantes ou à faibles courants ainsi que les zones humides.

CYCLE BIOLOGIQUE

Colonisation :

Les jeunes plants se développent à partir de graines, de fragments de tiges dérivants ou du racinaire de l'année passée.



La Jussie se dissémine principalement par bouturage. Un fragment de quelques millimètres peut former un herbier de plusieurs mètres carrés en une saison.



Expansion :

L'herbier s'agrandit et se densifie rapidement. Les tiges portant les fleurs se développent.



Floraison :

Des fleurs jaunes vives apparaissent sur les tiges aériennes.



Fructification :

Les capsules rouges contenant les graines se développent et se disséminent avec le courant.

IMPACTS DE LA JUSSIE

Désordres multiples :

La formation d'herbiers denses et de tailles importantes limite la croissance des espèces animales et végétales locales.



Ces herbiers vont aussi diminuer la quantité d'oxygène dissous, favoriser l'envasement et impacter les activités socio-économiques liées à la rivière (pêche, navigation, baignade, ...)

MÉTHODES DE LUTTE

Arrachage manuel ou mécanique :

L'arrachage peut être mécanique ou manuel. Les herbiers sont exportés en déchetterie pour éviter la dissémination de l'espèce.

Le SYAGC intervient depuis 2011 pour limiter son développement. Les résultats sont encourageants et doivent être poursuivis.



Arrachage mécanique

Arrachage manuel

